

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES ARRETES DU MAIRE**

**CIRC 2024-78 – Autorisation d’occupation du domaine public – formation sécurité cinéma de Maîche**

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de M Patrick MIDEZ en date du 23 août 2024,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement sur le parking de la place Granvelle pour permettre le bon déroulement d’opérations de formation aux secours des membres du cinéma de Maîche ;

**ARRETE**

**Article 1** : Le samedi 28 septembre 2024, de 08h à 12h, 4 places de stationnement situées sur le parking de la place Granvelle, à l’angle des rues du Petit Granvelle et de la rue Joseph, seront réservés aux membres du cinéma de Maîche afin qu’ils puissent procéder à une formation de sécurité, notamment sur l’usage des lances incendies, extincteurs, etc...

A l’issue, les places de stationnement devront être laissées propres et en état.

**Article 2** : Les services de la ville mettront en place la signalisation pour matérialiser le présent arrêté.

**Article 3** : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur Patrick MIDEZ,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 30 août 2024

Le Maire,  
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 02 septembre 2024

**Ville de Maîche**

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25210 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : [contact@mairie-maiche.fr](mailto:contact@mairie-maiche.fr)